



Réponse de Madame la Ministre de la Justice et Ministre déléguée auprès du Premier Ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, Elisabeth Margue, et Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire N° 93 de l'honorable Député, Monsieur François Bausch concernant le cadre réglementaire européen sur l'intelligence artificielle.

Question 1

Alors qu'un accord final a été annoncé le 9 décembre 2023 par la Présidence espagnole du Conseil de l'UE, les membres du Conseil ne disposent pas encore de texte consolidé. Ceci rend prématurée toute analyse détaillée des dispositions finalement retenues par les participants du trilogue. Dès que le texte consolidé sera disponible, le gouvernement procèdera à l'analyse de ce dernier.

Questions 2 et 3

Au vu de ce qui précède, le gouvernement ne peut actuellement pas se prononcer sur une éventuelle utilisation de systèmes d'identification biométriques par les autorités policières luxembourgeoises.

Luxembourg, le 15 janvier 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue